

Territoire - La Tribune AURA > Filière bois : la Chartreuse et le Jura déterminés à conserver leur AOC

Filière bois : la Chartreuse et le Jura déterminés à conserver leur AOC

LT Ce contenu est compris dans votre abonnement

L'harmonisation des labellisations de savoir-faire et de qualité issue d'une réglementation européenne pourrait faire perdre au bois de Chartreuse et à celui du Jura leur AOC. Les deux filières, en pleine construction, se battent pour la conserver.

Anne Taffin

Publié le 12/08/25 à 07:46



La rénovation de l'église Notre-Dame, à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), a été réalisée avec du bois de Chartreuse labellisé AOC.

Crédit : A.Dambuyant



Partager

Il aura fallu près de quinze ans pour que les bois du Jura et de Chartreuse obtiennent un label longtemps réservé à l'agroalimentaire, l'appellation d'origine contrôlée (AOC) pour deux essences, les sapins et les épicéas. C'est le cas depuis respectivement 2019 et fin 2018 pour les deux filières, qui ont travaillé avec l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) afin d'établir les normes et surtout le cahier des charges correspondants.

Mais leur existence même pourrait être remise en question par la volonté de l'Union européenne d'homogénéiser ces labels, en incluant les AOC dans le label Appellation d'origine protégée (AOP). Ce qui constitue un problème pour le bois, qui n'entre dans aucune des catégories (agroalimentaires notamment) mises en place.

Quinze ans de travail pour élaborer l'AOC

En 2000, la modification du code rural a ouvert la possibilité de labelliser les produits forestiers avec l'AOC, explique Salomé Mairot, chargée de mission pour l'AOC Bois du Jura.

« Tous les savoir-faire ont été étudiés : le territoire, l'aire géographique, la qualité du bois, des analyses de résistance, pour élaborer le cahier des charges. Cela a nécessité duré une dizaine d'années », témoigne Aline Garcin, coordinatrice de la filière forêt/bois de Chartreuse.

À LIRE AUSSI

AOP, AOC, IGP: ce qui se cache derrière ces appellations

Chacun à son niveau - du propriétaire forestier à la scierie en passant par l'exploitant - doit respecter le cahier des charges et assurer la traçabilité du bois.

« C'est le seul label qui garantit la gestion forestière, c'est-à-dire, pas de coupe rase, la qualité du bois de montagne avec un cahier des charges très exigeant : peu de nœuds, la façon d'écorcher, etc. », détaille Aline Garcin. Autant de critères qui garantissent « des bois de construction massifs de qualité ».

Avec une contrainte particulière pour les scieries : l'obligation d'arrêter toute autre production hors AOC pour garantir la traçabilité.

Un label à valoriser

Dans le Jura, l'objectif était surtout de faire valoir la qualité du bois local, face au déferlement de bois de construction des régions du nord, sur le marché français. En Chartreuse, ce label visait surtout à conserver sur le territoire des scieries, alors en difficulté. Quatre se sont déjà engagées dans le projet et une cinquième est en cours de labellisation.

Cinq ans après son obtention, le massif, situé entre l'Isère et la Savoie, compte 8.000 hectares de forêts labellisées, 51 propriétaires forestiers et 66 producteurs. Les volumes valorisés en AOC restent néanmoins limités, 384 m³ l'ayant été en 2024. À titre de comparaison, une charpente nécessite 20 à 25 m³.

Pour faire connaître ce label, le Comité interprofessionnel des bois de Chartreuse (CIBC) a mis en place des ressources : des fiches d'analyse du cycle de vie des matériaux pour les bureaux d'études, qui veulent intégrer des matériaux dits renouvelables, et un guide juridique afin d'aider les communes à choisir les formulations qui vont orienter, dans les appels d'offres, le choix vers du bois local et AOC.

À LIRE AUSSI

Construction bois : vers une nouvelle réglementation incendie pour soutenir le secteur

« En 2025 et 2026, on sent une montée en puissance de la commande en bois local », constate Aline Garcin, qui

évoque un gros intérêt de la commande publique.

« Ce n'est pas forcément beaucoup plus cher car on est local et l'énergie coûte cher. Sur un projet de grosse toiture, avec 35 000 euros de bois, il y a 1 500 euros de plus pour du bois AOC de Chartreuse », souligne-t-elle.

Dans le Jura, Salomé Mairot estime que la filière a encore besoin de temps pour se développer et renforcer sa notoriété. D'où le besoin de conserver cette AOC et de mener la bataille pour la conservation de l'AOC bois de Chartreuse.

AOC, AOP, IGP AI : la bataille des labels

Car une réglementation visant à harmoniser les labels à l'échelle de l'Union européenne (UE), oblige les produits labellisés AOC à faire une demande pour obtenir la labellisation AOP. Or, le bois, comme matériau, n'est pas reconnu par Bruxelles au sein des catégories pouvant y prétendre.

« L'Europe nous propose de passer en IGP AI - indication géographique protégée pour les produits industriels et artisanaux », explique Salomé Mairot.

« Cela a moins d'impact, c'est purement un nom », réagit Aline Garcin, qui rappelle que dans l'IGP, la notion de « culture de la forêt, d'éducation de la forêt, ce n'est pas important alors que pour nous, c'est le nerf de la guerre ».

À LIRE AUSSI

Immobilier neuf : AST, le spécialiste du bois, victime de la crise de la construction

Quelle que soit l'issue, l'AOC bois de Chartreuse n'entend pas modifier son cahier des charges et le conservera, même si la seule issue doit être le passage à l'IGP AI. Mais cela entraînera une concurrence inégale car « le cahier des charges de l'IGP est plus léger, tout comme les contrôles ».

Devant ce vide juridique, les deux AOC se sont réunies pour faire entendre leurs voix. «Nous avons engagé un travail juridique et nous travaillons conjointement avec l'Inao, le ministère de l'Agriculture et celui de la Transition écologique, car cela dépend des services de l'État», précise Salomé Mairot.

Pour que le sujet remonte à Bruxelles, il faut un soutien de l'État qui ne semble pas encore acquis.

À lire également

[Construction bois : vers une nouvelle réglementation incendie pour soutenir le secteur](#)

[Filière bois : le Parc naturel du Livradois-Forez en quête d'une gestion durable de la forêt](#)

[AOP, AOC, IGP: ce qui se cache derrière ces appellations](#)

[Anne Taffin](#)

Sur le même sujet

Budget 2026 : une rentrée sous tension pour les communes de montagne



Vins de Savoie : des vendanges toujours plus précoces, sur fond de tensions à l'export



Changement climatique : la filière forestière face au défi du bois « scolyté »



Dermatose bovine : les éleveurs font le premier bilan de la vaccination



Sujets les plus lus

- 1 L'Inde pourrait commander beaucoup de Rafale supplémentaires à Dassault Aviation**
- 2 SFR et son plan de sauvegarde : un été mouvementé pour l'opérateur**
- 3 « Eyes Wide Shut » : analyse de la scène d'orgie iconique du film de Kubrick**
- 4 François Bayrou sur le budget 2026 : « Je ne crois pas que la réponse des Français puisse être de bloquer le pays »**
- 5 Faute d'acheteurs chinois, les producteurs américains de soja « au bord du précipice »**

6 « J'ai un bien meilleur équilibre. » Entre les blettes, les tomates et les conférences, la nouvelle vie de Cédric Villani

Régions

La Tribune+

Services

Événements



[Nous Contacter](#) [Charte d'indépendance et de déontologie](#) [Mentions Légales](#) [CGU](#) [CGU Pro](#)

[Gestion des cookies](#) [Politique de confidentialité](#) [Consentement](#)